si l'on devait faire un gros versement, il fallait avoir recours à la réserve ; il ajoute qu'il n'eut jamais à effectuer de paiements supérieurs à 10.000 francs pendant son passage au service des renseignements.

Le Président. — Le document Austerlitz pouvait-il valoir 25.000 francs?

Le colonel Hache. — Cela est possible, tout dépend de son importance et de la valeur de l'agent.

Le colonel Hache dit ensuite qu'il n'a jamais rien eu à reprocher aux capitaines François et Mareschal, pas plus qu'au lieutenant-colonel Rollin.

Le capitaine Lambling, attaché au service des renseignements, et qui, depuis 1900, était chargé des relations avec Austerlitz, relations qui duraient encore au mois de mai dernier, quand éclata l'affaire, vient ensuite à la barre.

« Au cours de la perquisition opérée dans le service des renseignements, dit-il, on trouva deux reçus d'Austerlitz, l'un de 1.025 francs, l'autre de 10.000 francs ; on me demanda si je les avais vus, je répondis que non, et que cela n'avait pour moi aucune importance, puisqu'en principe, Austerlitz ne me donnait jamais de reçus.»

Le capitaine Lambling dit ensuite qu'il fut chargé, par le colonel Hollender d'examiner un document fourni par Austerlitz, et d'examiner sa valeur.

Le Commissaire du gouvernement. — Pourquoi ne vous êtes-vous pas prononcés sur les autres documents fournis par cet agent?

Le capitaine Lambling. — Mais parce qu'on ne me les montra pas!

Le colonel Hollender, assis au banc des témoins. — C'est exact; nous n'avons jamais été consultés que sur un seul document.

Le Président. — Pourquoi? Jugeait-on les autres sans importance?

Le capitaine Mareschal, sous les yeux de qui ils sont placés, déclare qu'ils sont, au contraire, très importants. «Je pourrai dire pourquoi, au Conseil, ailleurs qu'en audience publique,; l'un de ces documents, notamment, ayant été demandé par moi à Austerlitz.

Le Président, *au capitaine Lambling*. — Vous avez étudié le dossier Austerlitz; avez-vous vu le reçu de 25.000 francs?

Le capitaine Lambling. — Non.

D. : Le commissaire du gouvernement a-t-il pu s'égarer?

Le capitaine Lambling. — C'est possible; il a pu glisser, tomber à terre; on a peut-être marché dessus; je ne sais.

Le Président, *s'adressant au commissaire du gouvernement*. — Vous n'avez pas d'autres questions à poser?

— Je remarque qu'il est bien difficile de faire la lumière, répond le commissaire du gouvernement. (Mouvement.)

Une discussion s'engage ensuite à propos de l'état de désordre dans lequel se trouve le dossier Austerlitz. Juges et défenseurs tombent d'accord pour déclarer qu'il est bien difficile de savoir ce qui s'y trouvait à l'origine.

Un Juge. — Je voudrais savoir dans quel ordre ce dossier est arrivé jusqu'ici.

Le capitaine Lambling. — Il est allé au cabinet du ministre, en est revenu, puis est reparti pour le Conseil de guerre.

Le colonel Hollender, *de sa place*. — C'est très exact; je l'ai envoyé, un matin, scellé, au cabinet du ministre; c'était au mois de mai.

Me Auffray. — Je prends acte de la chose; je m'empresse d'ajouter que nous ne suspectons personne.

Le Commissaire du gouvernement. — Alors, si vous ne suspectez personne, nous parlons depuis une demi-heure pour ne rien dire.

Me Chenu. — Pardon, nous constatons que les voyages forment la jeunesse et déforment les dossiers. (Rires.)

Sur cette spirituelle boutade, l'audience est levée et renvoyée à mercredi midi et demi.

LA GUERRE ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

AUTOUR DE MOUKDEN

Prise du mont Zykoff par les Russes

Saint-Pétersbourg, 31 octobre. — On télégraphie de Moukden que dans la nuit du 29 octobre les Japonais ont fait une énergique tentative pour reprendre le village de Sakchepou, qu'ils avaient abandonné aux Russes le 24 octobre.

Le détachement du général Zykoff a repoussé cette attaque et a pris ensuite l'offensive, délogeant les Japonais d'une hauteur qui fut aussitôt baptisée du nom de « Zykoff ».

Saint-Pétersbourg, 31 octobre. — Hier, les Japonais ont attaqué les retranchements russes près de Lin-Chin-Pou, mais ils n'ont pas eu de succès.

Le même jour, les Russes ont bombardé plusieurs détachements japonais près du village de Tungoon, situé à trois verstes au nord de Benia-Pou-Tzé.

Les Japonais avancent vers l'Est

Saint-Pétersbourg, 31 octobre. — *Officiel*. — Télégramme du général Kouropatkine, en date du 30 octobre :

« Dans la nuit du 29 au 30 octobre, je n'ai reçu aucun rapport signalant des conflagrations sur le front de l'armée. On remarque un déplacement des forces de l'ennemi de l'Ouest vers l'Est.

» On reçoit des renseignements indiquant que les Japonais reçoivent des renforts aussi bien du Sud que du côté d'Eyn-Kouan-Chou. On peut supposer par ces données que les Japonais achèvent de grouper leurs forces pour prendre l'offensive. Le temps est assez chaud le jour. La gelée atteint la nuit 6 degrés. L'état sanitaire des troupes est bon. »

L'ASSAUT GÉNÉRAL DE PORT-ARTHUR

Bataille acharnée. — Le plan des Japonais

Ché-Fou, 31 octobre, 2 heures après-midi. — L'assaut général de Port-Arthur, qui avait commencé d'une façon préliminaire le 24 courant, s'est développé hier, et s'est transformé en une bataille acharnée, qui a duré pendant toute la journée.

Suivant un renseignement d'une source qui a été jusqu'à présent véridique, les Japonais ont lancé des forces considérables contre la forteresse, dans leur troisième tentative, pour obtenir une position stratégique. Le résultat du combat n'est pas connu.

Les Japonais avaient préparé cet assaut depuis un mois.

On croit que les Japonais ne s'attachent pas à prendre la ville cette fois-ci. Leur idée serait simplement de faire un nouveau pas très important en avant. Le plan qu'ils exécutent actuellement a été adopté en raison des résultats du premier assaut, où des milliers de Japonais ont été sacrifiés dans une tentative de s'emparer des fortifications par la force brute du nombre, sans égard aux pertes à subir.

Cet assaut, comme l'assaut précédent, est la conclusion de travaux de nombreuses semaines occupées à creuser des retranchements, à monter des canons, et à livrer de petits engagements.

Les gens experts en la matière, disent que l'assaut se fera quand les Japonais se seront emparés de positions qui leur permettront de se tenir encore plus près, presque dans la gueule des canons russes. On croit que deux assauts généraux de plus seront nécessaires avant que la distance entre les deux lignes belligérantes soit suffisamment abrégée pour permettre une tentative finale d'entrer dans les forts principaux et terminer le siège.

Saint-Pétersbourg, 31 octobre. — Le général Stoessel, dans des dépêches datées des 14 et 17 octobre, décrit les attaques japonaises comme se portant principalement sur le nord et sur le nord-est. Ces attaques ont été repoussées avec de grosses pertes.

Le général demande la bénédiction de l'Empereur et de l'Impératrice, ainsi que celle de l'Impératrice douairière.

Les mines flottantes

Tokio, 31 octobre. — *Le Chiroda-Maru*, ayant découvert une mine flottante au large de Ché-Fou, la recueillit et la transporta à Modsi; on la transférait, hier, sur une embarcation de la Compagnie Yamato, lorsqu'elle éclata. L'embarcation fut coulée, et le *Chiroda* avarié. Il y eut dix tués et de nombreux blessés.

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

LA COMPLICITÉ DU GOUVERNEMENT

Le F∴ Vadécard poursuit M. Guyot de Villeneuve

LE F∴ COMBES ET M. ANDRÉ

Paris, 31 octobre. — Le ministre de la guerre est dans l'erreur s'il s'imagine que la démission du capitaine Mollin constitue une satisfaction suffisante pour l'opinion publique. Ce serait vraiment trop commode de se décharger de toute responsabilité sur un subalterne, dont les torts, si graves soient-ils, le sont moins, à tout prendre, que ceux de son chef, puisqu'il n'a pu agir que par son ordre ou avec son autorisation. Quand bien même la lettre accablante du colonel Hartmann ne serait pas venue établir que le général André était au courant des pratiques du capitaine Mollin et de M. Vadécard, le simple bon sens suffisait à le démontrer. Ce n'est ni M. Vadécard, ni le capitaine Mollin, c'est le ministre de la guerre qui dispose de l'avancement des officiers et signe les promotions. Puisque les indications des fameuses fiches étaient toujours suivies d'effet, il faut bien admettre que le ministre en prenait connaissance et en tenait compte.

On ne fera pas croire davantage au public que le président du Conseil n'ait rien soupçonné. L'organisation de la police politique fait partie du système du gouvernement en vigueur. Des circulaires ministérielles qui ont été publiées ont révélé que les colonels ont été mis en demeure de n'accorder les permissions aux soldats qu'*après avoir pris l'avis des préfets*, lesquels les donnent favorables ou non selon les renseignements qu'ils possèdent sur les opinions réelles ou présumées des familles intéressées.

La collaboration entre l'administration de la Guerre et celle de l'Intérieur est évidente.

Comment la Maçonnerie était obéie

Paris, 31 octobre. — M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, continue la publication d'une série des fiches dénonciatrices du Grand-Orient, et il indique en même temps comment le général André, *ministre de la Guerre*, a utilisé ces ignobles dénonciations. Nous citons.

Fiche portant le n° 74 au ministère de la guerre.

Capitaine Quénard, 16e bataillon de chasseurs, à Lille.

Marié à la fille d'un des plus invétérés réactionnaires de la ville.

Assurément calotin.

Se méfier.

Résultat : Le général André s'est méfié. Le capitaine Quénard, de la promotion de 1892, marque le pas. Il était au tableau d'avancement depuis 1902!

Fiche portant le numéro 62 au ministère de la guerre.

Colonel Muiron, à Saint-Brieuc

Passe pour un chouan; tous ses enfants sont placés dans des maisons religieuses. Lui-même ne manque pas la messe. Malgré cela, il se montre assez paternel avec ses hommes, il est quelquefois dur; mais malgré tout il est juste, paraît ne pas se laisser mener et travaille beaucoup. Il est très avare de permissions.

Addition faite sur la même fiche par suite de l'intervention d'un autre délateur.

M. Muiron passe pour le type du *parfait clérical* cléricalisant.

Les mots en *italique* sont soulignés dans la fiche.

Résultat : le colonel Muiron a été rayé du tableau, et mis à la retraite cette année, après dix ans de grade. Cent colonels plus jeunes que lui ont été promus généraux.

Continuons la liste des victimes de Vadecard, de Mollin et du général André :

Le colonel Marmet, du 100e d'infanterie à Nantes, dénoncé comme clérical. — (Fiche n° 11). — Résultat : ce brave homme, proposé pour l'avancement en 1901, 1902, 1903, a été rayé : il est tout jours au même poste. Il est breveté et colonel depuis plus de huit ans.

Le commandant Pagès-Xatard, du 3e d'infanterie à Agen, dénoncé comme « peu estimé ». — Fiche n° 11). — Résultat : Le commandant Pagès-Xatard était au tableau en 1901 ; il a été reculé en 1902, puis rayé, comme le demandait M. Vadecard, par la note de son dénonciateur.

Le colonel Couillau, du 141e d'infanterie, à Marseille : « Mauvais renseignements généraux, mais *détails manquent*. » — (Fiche n° 601). — Résultat : Sur la vue de cette délation sans détails, sans preuve possible, le colonel Couillau, qui avait été proposé régulièrement en 1901, par le général Metzinger, a été rayé du tableau.

Il est encore à Marseille au 141e !

—×—

Mais s'il y a *Carthage*, il y a aussi *Corinthe !* Voici deux Corinthiens :

Fiche portant le n° 20 au ministère de la guerre.

M. le commandant Rabier, 94e de ligne, à Bar-le-Duc.

Célibataire, aimé de ses hommes; applique la discipline militaire avec bienveillance, c'est-à-dire sans rigueurs inutiles.

N'hésite pas à affirmer son opinion républicaine. A consenti à assister comme témoin dans une affaire d'honneur un F∴ M∴, sachant que le citoyen dont il se portait garant était F∴ M∴.

Fera un très bon officier supérieur dans les grades les plus élevés et présente toutes les garanties désirables.

La fiche est de novembre 1901. Le commandant Rabier a été mis au tableau *hors tour* et nommé lieutenant-colonel le 20 mai 1902. En outre, il a été appelé à Paris au 76e régiment d'infanterie.

Il avait six ans et six mois de grade de commandant.

M. Rabier est aujourd'hui même *commissaire du gouvernement dans l'affaire* Dautriche...

Fiche portant le n° 32 au ministère de la guerre.

Commandant Hollender (A. E.), à Saint-Servan (1901)

Peu connu à Saint-Servan. Les renseignements que l'on a pu obtenir sur lui sont bons.

Personne ne le voit aller à l'église. Il passe pour *bon type*. « Il est dans le mouvement », ce qui est certes une indication dans un pays essentiellement réactionnaire.

Le commandant Hollender a été aussitôt inscrit par le général André au tableau et promu, à six ans et cinq mois de grade, lieutenant-colonel.

Le ministre l'a placé dans l'état-major de l'armée au service des renseignements : il est *témoin à charge dans le procès Dautriche...*

L'indignation que soulève cette lecture n'a d'égale que la clarté des preuves qu'elle apporte.

Les délateurs disposent de l'avancement dans l'armée et le général André est à la dévotion de ces délateurs.

—

Il n'y a pas d'autre question à résoudre en ce moment, et frapper d'obscurs complices ou de fidèles secrétaires n'est pas répondre:

La délation et M. Rochefort

« André l'incendiaire » tel est le titre d'un nouvel article de M. Henri Rochefort.

Le rédacteur en chef de l'*Intransigeant* appelle le ministre de la guerre, le *franc-mouchard André*, et ajoute :

« Il était mouchard : il s'est fait incendiaire. Ses journaux prétendent qu'il n'a brûlé que les fiches établies sur son ordre par le capitaine policier Mollin. Soyez sûrs que ces fiches il les a soigneusement mises de côté ne voulant pas, comme il l'a dit lui-même, « se brouiller avec le Grand-Orient », et s'il arrive à sortir vivant de la bagarre, il compte fermement les employer de nouveau à ce qu'il appelle son « épuration ».

Parlant de la démission du capitaine Mollin, M. Rochefort dit encore :

« Autrefois les ministres couvraient leurs subordonnés. Aujourd'hui ce sont les subordonnés qui couvrent leurs ministres.

» Seulement l'agent de renseignement Mollin ne peut pas être le seul à démissionner, attendu qu'il n'a pas été seul à faire moucharder ses camarades de l'armée. Nous avons, avec la plupart des journaux non inscrits aux fonds secrets, publié les noms des gradés ou plutôt des dégradés qui ont pratiqué l'espionnage et la dénonciation, et dont Guyot de Villeneuve a lu les lettres délatrices. Je me demande comment feraient ces misérables pour éviter de suivre dans sa retraite leur collègue en franc-mouchardise.

» En dehors de leurs régiments où on les coifferait avec les sonpières du mess, ils sont à peu près sûrs de se créer une situation dans la police pour laquelle ils semblent avoir de si sérieuses aptitudes. On formerait en leur honneur une brigade spéciale d'agents militaires exclusivement chargée de la surveillance des officiers patriotes et dont le capitaine Mollin serait le Puibaraud.

» Au cas où les Jaurès, les Pressensé et les Maujan ne seraient pas réélus, ils feraient de droit partie de cette escouade appelée selon nous à rendre de très grands services à l'empereur d'Allemagne. »

Le commandant Bernard

C'est par erreur qu'on a annoncé que le commandant Bernard, qui fut désigné à la Chambre, au même titre que le capitaine Mollin, comme un des auteurs des fiches de renseignements sur les officiers, était le frère de Bernard Lazare, dont on se rappelle le rôle au cours de l'affaire Dreyfus.

Il s'est simplement établi une confusion entre ce dernier qui fait partie des troupes coloniales et le collègue du capitaine Mollin qui compte dans l'armée métropolitaine.

Les dénonciateurs en province

Les révélations de M. Guyot de Villeneuve ont produit une sensation énorme en province, et surtout dans les départements où habitent les personnes désignées à l'*Officiel* Rappelons les noms de ces volontaires d'un nouveau genre :

Maires : MM. Talvas, maire de Lorient; Ligneul, maire de la Roche-sur-Yon.

Magistrats : MM. de Lagarde, procureur de la République à Mascara; Jeanjroit, conseiller à la Cour d'Angers; Bernard, juge de paix à Lyon; Bourgueil, de paix à Pont-à-Mousson.

Divers : MM. Gaumand, professeur au lycée de Gap; Radonan, de Dijon; Bédarride, conseiller municipal de Marseille; Bégnicourt, de Saint-Quentin; Séjournant, à Chaumont; Jules Gigot, conducteur des ponts-et-chaussées à Troyes; Aussot, conducteur des ponts-et-chaussées à Cahors; *le docteur Debierre, professeur à la Faculté de médecine de Lille*; Labeyrie, tailleur à Dax; Chevallier, fabricant de courroies à Bar-le-Duc; Schwerer, notaire à Grenoble.

Cette liste sera singulièrement prolongée lorsque M. Guyot de Villeneuve voudra bien livrer à la publicité les noms que contiennent les très nombreuses fiches en sa possession.

Une lettre de M. Lasies

Paris, 31 octobre. — La *Presse* publie ce soir, une lettre de M. Lasies, adressée au capitaine X.... Le député du Gers conseille à son correspondant de n'accepter une rencontre avec un officier délateur que si celui-ci établit qu'il a agi par ordre d'un supérieur; s'il a « moucharde » de lui-même, la cravache suffit, dit M. Lasies. En terminant, il adjure les officiers de rester corrects et respectueux de l'autorité et surtout de ne pas démissionner.

« Il nous sera d'autant plus facile de vous défendre que vous resterez soldats irréprochables. Le calvaire est dur, je le sais bien. Restez à votre poste en songeant à la France. C'est votre devoir. Ça sera votre honneur. Le devoir et l'honneur finiront bien par avoir leur revanche.

LA PLAINTE DU F∴ VADÉCARD

Un légionnaire !...

M. Calmette écrit ces lignes sur le trop zélé secrétaire-général du Grand-Orient :

Il y a d'ailleurs un autre détail, très simple, mais singulièrement instructif, que le *Journal officiel* du 13 janvier 1903 nous fournit.

M. Vadecard, secrétaire général du Grand-Orient, a été décoré ce jour-là, en récompense des services de délation rendus au ministre de la guerre.

On lit dans le *Journal officiel* :

Ministère de l'Intérieur,

Est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,

M. Vadecard (Narcisse-Amédée), publiciste à Paris.

Titres exceptionnels : Services distingués dans la presse.

Dans la presse, personne ne connaissait M. Vadecard en dehors du Grand-Orient, mais tout le monde connaît désormais ses « titres exceptionnels ».

La nomination a été faite, il est vrai, par le Président du Conseil et non par le ministre de la guerre. Mais la raison en est des plus simples : le général André ne pouvait, décemment, décorer publiquement, lui-même, le chef de ses délateurs : ses rapports avec lui étaient trop confidentiels, il se l'imaginait tout au moins; et il a demandé à M. Combes de signer cette nomination.

Mais il a prélevé cette croix sur le contingent personnel du ministère de la guerre pour la mettre à la disposition du ministre de l'intérieur.

C'est ainsi que M. Vadecard a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Vadecard n'a donc pas seulement volé aux officiers de l'armée française leur avancement, il leur a volé sa croix.

Après la flétrissure de la Chambre, M. Vadecard ne peut conserver sa croix de la Légion d'honneur; le Conseil de l'Ordre doit flétrir à son tour le chef des délateurs de l'armée.

Poursuites contre M. Guyot de Villeneuve

Paris, 31 octobre. — M. Vadecard, le secrétaire du Grand-Orient, auteur des fameuses fiches sur les officiers, vient d'adresser au Garde des Sceaux une plainte pour vol et complicité de vol contre M. Guyot de Villeneuve, député de la Seine, et tous autres.

Suivant l'usage, le ministre de la justice a transmis cette plainte au procureur de la République.

Paris, 31 octobre. — Plusieurs commissaires aux délégations judiciaires ont été appelés ce soir au Parquet et ont eu une entrevue avec le procureur de la République au sujet, croit-on, de la plainte de M. Vadécart.

Au Parquet et aux délégations judiciaires, on se renferme dans le mutisme le plus absolu au sujet de cette affaire.

Ajoutons que M. Guyot de Villeneuve semble couvert par l'article 13 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 : « Aucun membre de l'une ou l'autre Chambre ne peut être poursuivi ou recherché à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions », article complété par l'article 41 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Mais si l'on estimait qu'une plainte au criminel, comme celle de Vadecart, est dehors des cas visés ci-dessus, il n'en faudrait pas moins obtenir de la Chambre, pndant la durée de la session, à moins que le Parquet n'attende les vacances...

Nouvelle interpellation du député de Neuilly

Paris, 31 octobre. — M. Guyot de Villeneuve vient d'adresser la lettre suivante au Président de la Chambre :

J'ai l'honneur de vous informer que je me propose d'interpeller M. le ministre de la Guerre, à la séance du vendredi 4 novembre, sur les suites qu'il a données à l'ordre du jour voté par la Chambre vendredi dernier. Je demanderai la discussion immédiate.

Interviewé, le député de Neuilly a déclaré qu'il Chambre, pendant la durée de la session, à moins que Or..., association non autorisée et que, d'ailleurs, il avait lui-même le désir d'en finir avec le général André.

Les Grands Séminaires dirigés par les Sulpiciens

Une circulaire de M. Combes

Paris, 31 octobre. — La circulaire suivante a été adressée par M. Combes aux évêques dont les grands séminaires sont encore dirigés par des sulpiciens :

Paris, le 3 octobre 1904.

Monsieur l'évêque,

Les plaintes nombreuses qui se sont élevées contre le personnel congréganiste enseignant des séminaires m'ont décidé à mettre fin à une situation qui n'est d'ailleurs ni dans la lettre (*sic*) ni dans l'esprit du Concordat.

C'est un principe absolu de notre législation, aussi bien que du droit canon (*sic*) que seuls les prêtres séculiers ont qualité pour former l'enseignement (*sic*) de leurs confrères (*saecularia saecularibus*).

C'est à ce principe qu'ont obéi, au surplus, la majeure partie de vos collègues de l'épiscopat, qui, aujourd'hui, choisissent dans leur clergé séculier, si abondant en personnalités de valeur, les hommes auxquels ils confient l'éducation des jeunes séminaristes. Ce qui se fait dans soixante-quatre diocèses peut également se faire sans difficultés dans le vôtre, qui certainement possède, lui aussi, une élite assez nombreuse pour fournir les professeurs nécessaires.

Toutefois, je comprends que cette réforme ne puisse se réaliser immédiatement, mais j'estime que rien ne s'oppose à ce qu'elle aboutisse dans un délai d'un an.

Je vous demande donc d'étudier, dès à présent, les moyens de remplacer dans ce délai les professeurs congréganistes de votre séminaire.

Au cas où vous auriez dès maintenant, comme cela est possible, le personnel séculier enseignant à votre disposition, je vous serai obligé de me le faire savoir.

Agréer, Monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

E. Combes,
Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes.

LES PROPOS DE ROSALIE

Purée d'aubergines. — Manière de faire les rillettes. — Poires Condé. — Bière de ferme. — Destruction des cafards et des blattes.

Tout le monde connaît la recette des aubergines farcies, mais peu de cuisinières, j'en suis sûre, connaissent la purée d'aubergines. C'est un plat excellent et qui permet de varier les menus.

Il faut choisir des aubergines violettes et bien mûres, sans cependant qu'elles aient atteint tout leur développement, car elles sont alors cotonneuses, les graines sont dures et leur saveur n'est plus agréable.

Pelez les aubergines et faites-les cuire à l'eau bouillante salée, puis écrasez-les et passez comme une purée.

D'autre part, on aura fait cuire des tomates que l'on passera également en purée.

On mélange ces deux purées sans oublier d'y joindre un bon morceau de beurre frais, du sel, du poivre, du persil haché et une pointe d'ail, on lie avec une cuillerée de farine et une tasse de crème fraîche.

Un peu avant de servir, on ajoute une petite quantité de fromage de gruyère râpé.

Ce mélange donne un plat original, mais, néanmoins, fort bon et facile à faire.

—×—

Savez-vous préparer les rillettes, vous savez, ces excellentes rillettes qu'on vend dans de petits pots et fort chers ma foi ?

Je parie que vous ne connaissez pas cette recette, aussi je vais vous la donner :

Il faut une livre de foie de cochon, une demi-livre de graisse et lorsqu'elle est à moitié fondue, mettez dedans le foie coupé en petits morceaux, laissez-le dix-minutes, puis retirez-le de la graisse, hachez et pilez. Passez la graisse et pilez tous ces résidus, salez et poivrez, hachez un oignon cru très fin, ou cuit à l'eau salée, ce qui est préférable. Remettez alors la graisse sur le feu, ajoutez le foie et l'oignon cuit et pilé, laissez dix minutes sur le feu sans bouillir. Retirez, versez en pots et couvrez de graisse.

Cette rillette se conserve longtemps, mais elle se conservera plus longtemps encore si vous supprimez l'oignon.

—×—

Nous avons préparé de bien bonnes choses, pour terminer, je vais vous gâter par un entremets qui fera la joie de mes nièces gourmandes.

Faites cuire du riz au lait, qu'il demeure bien entier, sucrez-le et ajoutez une pincée de vanille et du beurre frais. D'autre part, faites cuire des poires pelées, coupées en quartiers, dans de l'eau avec du sucre, de la canelle et du citron. Dressez le riz en couronne, les poires au milieu et arrosez le tout du jus rendu par les poires.

—×—

J'ai déjà donné plusieurs recettes de bière de ménage, mais un de mes neveux, un fermier hollandais, me communique la recette qu'il emploie avec succès pour le personnel de sa ferme. Cette recette, la voici, elle donne, paraît-il, un résultat parfait :

Mélasse, 6.000 grammes; houblon, 500 grammes; orge, 6.000 grammes; eau, 200 litres; levure de bière *liquide, 1 litre*.

On laisse fermenter quelques jours et l'on peut mettre en bouteilles ou soutirer dans un autre tonneau.

Mon neveu, en échange de sa formule, me demande un procédé pour détruire les blattes et les cafards qui envahissent sa cuisine. C'est très simple, ces animaux immondes sont détruits facilement et avec promptitude, en livrant à leur gourmandise un mélange de poudre de sucre, de borax et de farine.

On met ce mélange dans des assiettes par terre et ces vilaines bêtes meurent bien vite après avoir satisfait leur gourmandise.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

Les Francs-Maçons avouent

Paris, 31 octobre. — Une note communiquée par une agence fait savoir que la réunion du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient annoncée pour ce soir a été ajournée à une date indéterminée.

L'attitude de combat adoptée aujourd'hui par le F∴ Vadecard n'est sans doute pas étrangère à cette décision.

En ranimant les courages défaillants, elle a arrêté net le désaveu inspiré par la peur que certains tenaient suspendu sur sa tête.

La complicité du Grand-Orient

Paris, 31 octobre. — Vendredi dernier, à la Chambre, deux députés francs-maçons, M. Réveillaud et M. Meslier, ont pris la parole pour déclarer qu'ils ignoraient les délations des FF∴ Vadecard et Mollin.

Etaient-ils qualifiés pour parler au nom du Conseil de l'Ordre tout entier? Car ils n'étaient pas les seuls membres du Conseil de l'Ordre. Outre le F∴ Lafferre, président de ce Conseil, qui a voté (des journaux ont dit depuis qu'il était malade), il y avait là les FF∴ Dubief, Girod, Massé, Rabier et Tavé qui s'y trouvent actuellement; les FF∴ Hubbard et Viollette qui en ont fait partie de 1901 à 1903.

Ceux-ci n'ont pas protesté.

De plus, plusieurs membres du Conseil de l'Ordre sont compris dans la liste dressée par M. Guyot de Villeneuve. Voici leurs noms et la date de leur élection (ils sont nommés pour trois ans) :

Les FF∴ Schwérer, notaire à Grenoble (1899); Bédarride, avocat à Marseille (1900 et 1904); Bernardin, juge de paix à Pont-à-Mousson (1902); Debierre, professeur à la Faculté de médecine de Lille (1902); Jeanvrot, conseiller à la Cour d'Angers (1903); Pasquier, commandant de la prison du Cherche-Midi (1903).

Ces six membres du Conseil de l'Ordre qui connaissaient cette correspondance puisqu'ils y répondaient!

Toujours « Corinthe » et « Carthage » — De nouveaux noms

Paris, 31 octobre. — Le *Gaulois* publie mardi matin les deux listes, dont parlait M. Guyot de Villeneuve, dressées par le capitaine Mollin et qui comprennent, l'une, les officiers ne réunissant pas les conditions d'ancienneté suffisantes pour être maintenus au tableau de concours pour la Légion d'honneur, mais qui l'ont été « grâce à leurs opinions républicaines », l'autre, les officiers qui réunissaient toutes les conditions voulues, mais qui ont été éliminés.

Nous relevons sur la listes des éliminés: le nom de M. Macqueron, de l'Etat-major du 1er corps, à Lille, ancien officier d'ordonnance du général Courbassier.

Sur la liste des officiers maintenus, le nom de M. Boniface, du 43e d'infanterie.

LA GUERRE ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

Le siège de Port-Arthur

Chéfou, 31 octobre. — Un vapeur venant de Niou-Chouang, annonce qu'il a entendu une forte canonnade à Port-Arthur.

Cette canonnade a continué aujourd'hui pendant tout le temps que le steamer a passé, ce qui montre que la bataille continue.

La situation des navires russes. — Un vapeur coulé

Chéfou, 31 octobre. — On raconte que le général Stoessel a déclaré que, tant qu'il aura avec lui 1.000 hommes, il ne capitulera pas.

Les navires de guerre russes sont constamment sous pression, car ils sont obligés de changer souvent d'ancrage à cause du bombardement. Le *Retvisan*, le *Poltava* et le *Peresviet* ont souvent été frappés par des projectiles.

Un vapeur employé au relèvement des mines a fait collision avec l'une d'elles et a coulé.

Les obus japonais ont démonté un canon de la colline du Marbre et un canon de la batterie électrique.

Les Japonais résidant à Chéfou, manifestent une grande joie à cause de la situation de Port-Arthur, jugée par eux précaire.

L'INCIDENT ANGLO-RUSSE

La Commission d'enquête internationale. — Elle siégerait en France

Londres, 31 octobre. — La Grande-Bretagne et la Russie font en ce moment une convention spéciale relative aux pouvoirs, à la procédure, aux limites de compétence et surtout à l'exécution des décisions de la future commission internationale d'enquête. On pense que cette convention sera signée à très bref délai.

On croit probable que la commission se composera de magistrats élevés appartenant à une nation neutre auxquels des experts en choses maritimes prêteront leur concours.

Une fois que les enquêtes préliminaires faites en ce moment par la Russie et l'Angleterre seront terminées, les délégués des deux pays se présenteront devant la commission internationale pour exposer leurs points de vue de l'affaire et amener des témoins qui, s'il y a lieu, seront interrogés contradictoirement.

On n'a pas encore décidé où siégerait cette commission; il est probable que ce sera en France.

La France et le Saint-Siège. — Un démenti

Rome, 31 octobre. — L'organe catholique le *Giornale di Roma* dement la présence à Rome du baron de Courcel. La nouvelle d'une entrevue qu'il aurait eu avec Mgr Merry del Val — nouvelle publiée par la *Tribuna* — serait donc controuvée.

Le roi des Serbes en Bulgarie

Sofia, 31 octobre. — Le Roi de Serbie est reparti aujourd'hui. A la gare, où le prince Ferdinand l'accompagnait, il a été acclamé par une foule nombreuse. Le Roi et le prince se sont embrassés à plusieurs reprises.

Un discours du prince Ferdinand

Sofia, 31 octobre. — Au dîner de gala qui a eu lieu hier, le prince Ferdinand a déclaré dans son toast que le intime et fraternelle en vue de la conservation de la paix entre la Serbie et la Bulgarie. »

Le roi Pierre a répondu en exprimant lui aussi sa conviction de la communauté des intérêts des deux pays et de la nécessité de créer une vie fraternelle entre les deux peuples.

Le massacre des missionnaires belges en Chine. Capture des assassins. — Les funérailles de Mgr Verhaegen. — L'agitation anticatholique

Marseille, 31 octobre. — L'*Echo de Chine* arrivé par le Courrier d'Extrême-Orient, rapporte les nouvelles suivantes :

On a capturé dix des assassins des Pères belges, au Honpé. Huit vont être décapités à l'endroit même où les Pères ont été massacrés. Le cercueil de Mgr Verhaeghen a été escorté à Itchant par le préfet de Chenanfou.

Le Tao-Taï-Yu a lu un discours du vice-roi déplorant le massacre. Ce discours a été traduit en français. Le commissaire français a répondu quelques mots.

Une nouvelle émeute a éclaté dans Kien-Tcheou-Fou-Houp. Les églises catholiques ont été brûlées.

Dans le Kiang-Lin-Hien, des agitateurs placardent des appels annonçant que les églises catholiques vont être détruites et les missionnaires maltraités.

Quarante mille mineurs en chômage

Chicago, 31 octobre. — Les mécaniciens des monte-charges des mines de charbons bitumeux de l'Illinois ont repoussé une réduction de salaires de 5 1/2 pour cent. Ils ont refusé l'arbitrage et ont décidé de se mettre en grève à minuit.

Cette décision entraînera le chômage de 40.000 mineurs.

Au Maroc

Cologne, 31 octobre. — On télégraphie de Tanger à la *Gazette de Cologne*:

« Un courrier de la légation de France annonce que l'attaque des indigènes contre Larache a été facilement repoussée. Le vapeur allemand *Nordsée* est sorti de la rivière Larach. Le courrier ne parle pas d'Européens blessés. Suivant des nouvelles antérieures, les indigènes révoltés ayant tiré sur une chaloupe du *Nordsée*, avaient tué un homme d'équipage.»

DERNIERES NOUVELLES RÉGIONALES

La grève des mariniers. — A Douai. — Une délégation de mariniers grévistes s'est rendue auprès de la Chambre de Commerce de Douai pour lui soumettre ses revendiactions. Au cours de sa séance, la Chambre de Commerce en a commencé l'examen. Les affrêteurs présents au marché de lundi ont fait quelques affaires.

A Denain. — Au hameau de la Bacqueterie, une compagnie du 1er de ligne est venue renforcer la gendarmerie. Par suite de l'obstruction, les bateaux ne peuvent plus avancer. La troupe envoyée pour rétablir la circulation n'a pu y parvenir.

A Cambrai. — La Chambre de Commerce de Cambrai a pris la décision suivante :

Elle renouvelle le désir de voir appliquer un règlement qui fixera les droits et obligations des bateliers et ceux des occupeurs et déclare être disposée à prêter le concours de ses bons offices pour assurer une solution au conflit. Elle souhaite la création de bureaux d'affrètements gratuits organisés par les soins des Chambres de Commerce.

Un vieillard qui saute d'un train en marche a Mondicourt. — Un vieillard de 80 ans, M. Pies, ménager, demeurant à Pruisieux, s'est fait des contusions peu graves en sautant d'un train en marche.

Une mort subite a Lille. — Mme Elise Calle, 58 ans, a été trouvée morte, lundi matin, dans son lit, chez Mme Judas, chez qui elle avait passé la nuit.

Un accident de voiture a Seplourg. — Dauhiez Zéphyrin, sujet belge, domestique de ferme, conduisait un chariot attelé de jeunes chevaux. Ceux-ci s'emballèrent soudain, le domestique fut piétiné par l'attelage qui fit verser le véhicule, sous lequel il se trouva écrasé. Son état est très grave.

Une rixe a Brincham. — A la suite d'une discussion avec trois individus, le nommé Pouinaert a reçu de l'un d'eux un coup de pied qui lui a fracturé la jambe.

DERNIÈRES NOUVELLES BELGES

Rooborst. — *Un déraillement*. — Lundi soir, vers huit heures, un train de marchandises a déraillé en gare de Rooborst, occasionnant la plus grande perturbation dans le service. Le train de Bruxelles qui doit arriver à Mouscron à 9 h. 44 n'y est parvenu qu'à 11 h. 37, avec près de deux heures de retard. Le train de la France étant parti, une quarantaine de voyageurs ont dû rentrer à Tourcoing, Roubaix, Croix, Lille, etc., les uns en voiture et la plupart à pied. Inutile d'ajouter qu'ils ont exprimé, avec raison, le plus vif mécontentement.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 31 octobre 1904.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
OCTOBRE....1904	—.—	9.54	—.—	—.—
NOVEMBRE.....	9.43	9.53	9.47	9.54
DÉCEMBRE.....	9.63	9.71	9.53	9.59
JANVIER....1905	9.73	9.80	9.62	9.67
FÉVRIER.....	9.78	9.85	9.66	9